

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 septembre 2026

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| Afférents         | Présents | Votants |
| 23                | 20       | 23      |

| Vote          |
|---------------|
| A l'unanimité |

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

**Présents :** Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX; Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

**Absents ayant donné procuration :** Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme Ambre POENSIN

**2026/56 – CESSION DES PARCELLES DE TERRAIN COMMUNAL SISES « RUE DE LA FONTAINE QUENETTE » - PARCELLES CADASTREES O 340 – M 654**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du service de l'État en charge des domaines en date du 29/05/2026 ;

Considérant l'évaluation financière de ce bien fixée à 220 000.00 euros ;

Considérant que les parcelles de terrains, appartenant au domaine privé communal, ne présentent pas d'intérêt à être conservées dans le patrimoine communal et peuvent par conséquent être cédées ;

Considérant le souhait de recourir à l'expertise d'un professionnel pour assurer une visibilité optimale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) Approuve la mise en vente des parcelles de terrain communal cadastrées section O n° 340 & M n° 654, d'une superficie de 2 868 m<sup>2</sup>,
- 2) Autorise Madame le Maire à donner mandat de vente sans exclusivité des parcelles ci-dessus référencées à l'agence « Garanc'Immo » 34 rue du Général Leclerc 78890 GARANCIERES,
- 3) Autorise Madame le Maire à signer le contrat de mandat de vente stipulant expressément que la rémunération du mandataire est intégralement et exclusivement à la charge de l'acquéreur,
- 4) Précise que le prix de vente net vendeur sera fixé ultérieurement par le conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

